

## Quand un discours idéologique met en danger les salariés et les services de l'État

### Des assises de la simplification dont l'objectif idéologique est dangereux

Dans le cadre du plan de modernisation décidé par le Ministère des Finances et le Secrétariat d'État du commerce, de l'artisanat, des PME, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, les DIRECCTE doivent désigner des « **Référents PME** » dont la mission est d'être à l'écoute des entrepreneurs, de leurs projets et de leurs difficultés. À ce stade, il ne fait déjà aucun doute que l'idée gouvernementale récurrente d'un mal venant essentiellement des services de l'État et des droits consentis aux salariés est le cœur du sujet.

Il ne s'agit pas pour la Cfdt de contester l'existence de difficultés pour les petites et moyennes entreprises, souvent démunies, faute d'organisations patronales inventives et efficaces pour les aider à développer leur activité ; et faute le plus souvent d'obtenir les soutiens financiers à leur croissance. Plutôt que d'agir sur le financement efficace par les banques des petites et moyennes entreprises (on constate tous le résultat des beaux discours sur ce point), le Secrétariat d'État chargé des PME a l'idée « géniale » d'une nouvelle source de financement des PME par les économies qu'elles pourraient faire sur les droits sociaux les plus élémentaires. Et nous prendrons l'exemple le plus grave et le plus flagrant un peu plus loin.

Cette démarche se fait sans le moindre dialogue social au sein des services d'État concernés ou dans le cadre interprofessionnel. Les organisations syndicales n'y ont pas été associées. Et, encore une fois, ce déni de concertation les conduit à s'opposer à la méthode imposée.

#### Alors revenons à la mission « **Référents PME** » !

Il leur a été confié un questionnaire élaboré par le secrétariat d'État. Si certaines questions posées sont pertinentes telles que celles liées aux problèmes d'accès à l'information ou à la coordination des services, presque toutes les autres listent de façon pitoyable les doléances les plus stéréotypées de l'idéologie libérale la plus échevelée.

Ainsi les questions sont orientées pour exprimer les procédures administratives inutiles, les pertes de temps avec les services de l'État, l'irrationalité des services de l'État, le manque de compétence ou de disponibilité des agents de l'État... un inventaire à la Prévert sans fin. Certaines de ces questions sonnent évidemment comme des affirmations.

Là où les choses se corsent encore, c'est que chaque région se voit attribuer une thématique. C'est ainsi que la région PACA va orienter la totalité de son questionnaire sur la santé et la sécurité au travail !

Ainsi, répondre à la question sur la procédure la plus inutile mise en œuvre par les services de l'État en PACA concernera la santé et la sécurité au travail des salariés. Ce qui peut laisser croire aux responsables des PME que la santé et la sécurité des travailleurs sont négociables.

Le discours ambiant contenu dans le questionnaire est dévastateur pour les salariés et au final pour les entreprises qui ne peuvent qu'être exposées juridiquement et financièrement à d'éventuels manquements aux règles de sécurité et de protection de la santé les plus élémentaires. En visant directement les fonctionnaires de l'État garants de la préservation de la santé au travail, cette initiative risque d'accroître les risques au travail et leurs corollaires : accidents, maladies, aggravation des comptes sociaux de santé, incrimination des employeurs.

Pour la CFDT la bonne santé des salariés et des entreprises ne passe pas par un abaissement du niveau d'exigence en matière de santé et de sécurité au travail !

### **Les agents du Ministère du travail bientôt en stage dans les entreprises de nos régions ?**

Le SYNTEF-CFDT ne comprend pas la décision prise par certains DIRECCTE de désigner comme « Correspondants PME » des Directeurs Adjointes du Travail en charge de l'animation des politiques travail ! C'est le cas en Basse-Normandie où des Contrôleurs et Inspecteurs du Travail en section, chargés d'une mission de contrôle, de procédures parfois délicates et coercitives à mener dans les entreprises (mises en demeure, procès-verbaux, référé...) voient leur supérieur hiérarchique direct chargé d'un rôle de conseil et d'assistance de ces mêmes entreprises de par sa nomination de « Correspondant PME » !

La CFDT pense que cette désignation de DAT est une erreur. Les « Correspondants » devraient plutôt être issus des services intervenant sur le champ du développement économique.

En effet, des Directeurs Adjointes du Travail ont, de par leurs fonctions, la mission d'organiser et de suivre l'action de l'Inspection du Travail. Il existe donc un brouillage de positionnement et un conflit d'intérêt pour ceux qui sont désignés comme « Correspondants PME ». On ne peut que s'y opposer. La fonction publique d'État ne doit pas laisser place aux conflits d'intérêts quand on voit les difficultés que cela engendre.

Par ailleurs, il est infamant pour ces référents et nos services en général, de se voir imposer des stages d'immersion dans 5 à 10 entreprises pour appréhender pleinement les contraintes des entrepreneurs en partageant leur quotidien !



**Le SYNTEF-CFDT demande le retrait de ce questionnaire, de préciser les missions et le rôle des « Correspondants PME » et de garantir le fonctionnement régulier des services de l'Inspection du Travail en leur assurant l'indépendance et l'autorité nécessaires à l'exercice de leurs missions régaliennes.**

**Et surtout de mettre un terme à cette volonté permanente de déstabilisation des agents du service public dans leurs missions et dans leur honneur. Car ces agents connaissent mieux le monde du travail et de l'entreprise ainsi que le tissu social qui leur sont associés que ceux qui passent leur temps à les dénigrer. Ca nous en sommes certains !!!**